



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2016**

Le vingt-neuf septembre deux mille seize, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes, 3 rue du Champ de Foire, à Souesmes (41300), après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Etaient présents :

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 21

VOTE : 25

Pour : 25

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

LA FERTE IMBAULT :

Madame Isabelle GASELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

MARCILLY-EN-GAULT :

Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,

ORÇAY :

Madame Michèle MOREAU, déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE :

Monsieur Jacques LAURE, délégué titulaire,

SALBRIS :

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE,

Monsieur Jean-Yves THEMIOT, Madame Emmanuelle ROEKENS,

Madame Marie-Lise CARATY, Monsieur Jean CHICAULT,

Madame Christiane LALLOIS, Madame Françoise VANDEMAELE,

Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS :

Monsieur Pierre MAURICE, et Monsieur Max BURON, délégués titulaires,

SOUESMES :

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

THEILLAY :

Monsieur Gérard CHOPIN, Madame Mauricette ROQUE,

Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires.

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

Publié / Notifié le :

Absents excusés et Pouvoirs

Madame Marie-Laure CHOLLET – Pouvoir à Madame Marie-Lise CARATY

Monsieur Philippe DEBRE – Pouvoir à Monsieur Jean CHICAULT

Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI – Pouvoir à Monsieur Olivier PAVY

Madame Corinne PENICAUD – Pouvoir à Monsieur Pierre MAURICE

Monsieur Michel CHAUVIN – Sans pouvoir

Madame Stéphanie DARDEAU – Sans pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CHICAULT

OBJET : -----

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTAIRES

La responsable du relais d'assistantes maternelles (RAM) a fait part de son départ par voie de mutation au 1^{er} novembre 2016.

Il convient de créer le poste correspondant au profil de l'agent chargé de son remplacement, à savoir un éducateur de jeunes enfants à temps complet, nommé suite à réussite au concours d'un agent actuellement en poste au multi-accueil de Salbris.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

DE CREER un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet au tableau des emplois communautaires.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.



Le Président,

Olivier PAVY